

## **Conseil des ministres du 16 septembre 2011**

### **MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

#### **Interopérabilité du système ferroviaire.**

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la loi du 26 janvier 2010 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne.

Ce projet vise à transposer en droit belge la directive 2011/18/UE de la Commission du 1er mars 2011 modifiant les annexes II, V et VI de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté. Le projet modifie donc les annexes II, V et VI de la loi du 26 janvier 2010.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.